

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécý
séance du 23 juin 2025**

Date de la convocation
18/06/2025

Date d'affichage
18/06/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an 2025 et le 23 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas , POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), CACHO Magalie (a donné pouvoir à Chrstian FERRAND), MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Elodie BRAS)

Secrétaire de séance : Mr Gérard POISSON

Création de poste suite à avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Compte tenu de l'avancement de grade proposé à un agent, il est nécessaire de créer le nouvel emploi correspondant à cette progression.

Le Maire propose à l'Assemblée :
- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2nde classe, à 35h/35^{ème} à compter du 01 octobre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- décide d'adopter la proposition du Maire
- inscrit au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le

Le Maire

Le secrétaire de séance

Diffusion sur le site Internet de la commune le

01 JUL 2025

Réf : 2025_0023

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de
Bourges le 01 JUL. 2025

Et publication ou notification
du 01 JUL. 2025

